RÉGLEMENTATION

OUVERTURE

2e samedi de mars

FERMETURE

3e dimanche de septembre

JOURS AUTORISÉS

Samedi, dimanche, mercredi et jours fériés jusqu'au 24 avril, puis tous les jours à partir du 25 avril aux heures légales de pêche pour les 1res catégories.

Tous les jours pour les 2e catégories.

PRISES JOURNALIÈRES AUTORISÉES

4 truites
par pêcheur et par jour

Taille : 25 cm
Fario ou Arc-en-Ciel

PÊCHE AUX LEURRES

- Pêche aux leurres autorisée uniquement en 1re catégorie jusqu'au 24 avril.
- Autorisée en 1re et 2e catégories à partir du 24 avril.

Carte journalière = 20€
(Mars/Avril/Mi-Mai)
Carte majeure = 78€

PLANS D'EAU

LES HERMITES
Déversements : 400 kg de truites Arc-en-Ciel
Semaines : 10 - 13

LA FERRIÈRE
Déversements : 200 kg de truites Arc-en-Ciel
Semaines : 10 - 13

LA CELLE-SAINT-AVANT
Déversements : 200 kg de truites Arc-en-Ciel
Semaines : 10 - 13

LA CROIX EN TOURAINE
Déversement : 50 kg de truites Arc-en-Ciel
Semaine : 10

ETANG DE LA BALASTIERE-TOURNON
Déversement : 100 kg de truites Arc-en-Ciel
Semaines : 10 - 13

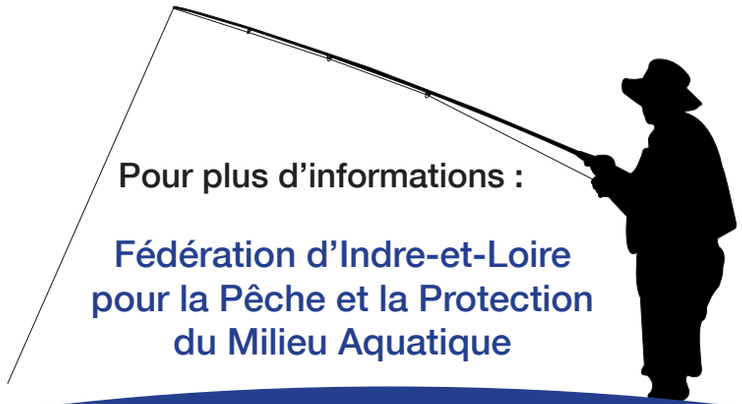

Pour plus d'informations :

Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

178 ter rue du Pas Notre Dame
37100 TOURS
02 47 05 33 77
fedepeche37@fedepeche37.fr

Tech'Image : 06 83 91 03 08 - 37380 - Monnaie

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 37

Parcours de pêche à la truite en Indre-et-Loire 2021

Rivières 2e catégorie
- La Brenne (Aval Château-Renault)
- Le Gault
- L'Amasse
- La Remberge
- La Choisille
- L'Olivet
- Le Brignon
- La Veude
- La Bourouse
- Le Négron
- La Manse
- L'Esves
- Le Jolivet

Rivières 1re catégorie
- La Brenne (Amont Château-Renault)
- Le Rondy
- La Fare
- L'Ardillère
- L'Escotais
- Le Long
- La Maulne
- L'Aigronne
- Le Rémillon
- La Dême

RÉCIPROCITÉ TOTALE

ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST

Pêche en Indre-et-Loire
www.fedepeche37.fr

AAPPMA réalisant des déversements de truites

DATES DE DÉVERSEMENTS TRANSMISES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CHAQUE AAPPMA

**Sous réserve des conditions climatiques et des disponibilités des pisciculteurs*

AAPPMA Marcilly sur Maulne
« La Truite de la Maulne »
Tél. 06 15 87 04 62
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 320 kg (Fario)

7 km sur la Maulne

AAPPMA Azay-le-Rideau/Saché
« Le Réveil de Sacheville »
Tél. 02 47 45 43 45
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 230 kg (Fario)

3 km sur le Jolivet
*même jours d'ouverture que les 1res catégories.

AAPPMA Villebourg
« Les Pêcheurs à la Ligne »
Tél. 06 32 58 12 78
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 150 kg (Fario)

7 km sur le Long

AAPPMA Château la Vallière
« La Fare »
Tél. 02 47 24 16 07
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 450 kg (Fario et AEC)

11 km sur la Fare
1.5 km sur l'Ardillère

AEC = Arc-en-Ciel

GIH PAYS DE RACAN - AAPPMA
« Les Pêcheurs de l'Escotais, du Long et de la Dême »
Tél. 02 36 97 37 66 – 06 28 29 12 09
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 750 kg (Fario)

16 km sur l'Escotais / 1 km sur la Dême
7 km sur le Long

AAPPMA Le Petit Pressigny
« La Truite de l'Aigronne »
Tél. 06 23 86 52 82
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 800 kg (Fario et AEC)

15 km sur l'Aigronne / 5 km sur le Rémillon.
7 km sur le Brignon.

AAPPMA Amboise
« La Gaule Amboisienne »
Tél. 02 47 57 17 67 – 06 80 14 05 37
3 déversements dont 1 pour l'ouverture : 550 kg (Fario et AEC)

3 km sur la Brenne / 3 km sur la Remberge.
1.5 km sur l'Amasse.

AAPPMA L'île-Bouchard
« Les Pêcheurs à la ligne »
Tél. 02 99 88 75 39 – 06 69 63 60 33
1 déversement pour l'ouverture : 150 kg (Fario et AEC)

12 km sur la Veude / 5 km sur la Bourouse.

AAPPMA Togues
« La Perche Trouguaise »
Tél. 03 73 36 55 51
1 déversement pour l'ouverture : 100 kg (AEC)

5 km sur la Manse.

GIH TOURS AAPPMA
« Le Lancer Club »
Tél. 02 47 50 72 94 – 06 17 35 88 40
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 1200 kg (Fario et AEC)

8 km sur la Brenne amont de Château-Renault.
7 km sur la Brenne aval de Château-Renault.
2 km sur le Rondy / 5.7 km sur le Gault

AAPPMA Chinon
« Les Pêcheurs Chinonais »
Tél. 02 47 98 38 16
1 déversement pour l'ouverture

15 km sur la Veude.
1.5 km sur le Négron.

GIH TOURS AAPPMA
« La Gaule Tourangelle »
« Le Gardon Tourangeau »
Tél. 02 47 41 36 78
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 520 kg (AEC)

15 km sur la Choisille.

AAPPMA Esves / Ligueil
« L'Esvanaise »
Tél. 02 47 59 99 75
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 160 kg (Fario et AEC)

3 km sur l'Esves.

AAPPMA de Montrésor
« La Montrésorienne »
Tél. 06 50 32 37 36
2 déversements dont 1 pour l'ouverture : 240 kg (AEC)

1.5 km sur l'Olivet.

Carte sur la Réglementation ou sur le site internet de la Fédération de Pêche